



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation et avenir de la centrale de Cordemais

Question écrite n° 12160

Texte de la question

M. Matthias Tavel interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur la situation et l'avenir de la centrale thermique de Cordemais. Cette dernière a été redémarrée cet hiver 2025 pour subvenir aux besoins électriques du pays pendant certains épisodes de froid, témoignant une nouvelle fois de son utilité dans l'équilibrage de pointe du mix électrique. Le paysage électrique fait face à de nombreuses incertitudes : le réacteur nucléaire de nouvelle génération de la centrale de Flamanville dans la Manche, relié au réseau électrique fin 2024 avec 12 ans de retard vient à peine de redémarrer après déjà 4 mois d'arrêt et devra déjà être mis à nouveau à l'arrêt dans quelques mois pour une durée d'un an ; le projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni a été récemment bloqué par l'État et limite les possibilités d'échanges électriques ; enfin le devenir des projets de parcs éolien en mer au large d'Oléron est malheureusement incertain. Le besoin de centrales électriques pilotables pour gérer l'équilibrage de pointe du réseau et assurer l'absence de rupture est un invariant, comme le rappelle encore RTE. Fermer la centrale de Cordemais au moment même où l'EPR de Flamanville sera lui aussi à l'arrêt, sans garantie de redémarrer, est dangereux. Alors que la loi n° 2025-336 du 14 avril 2025 dispose que la centrale d'EDF de Cordemais doit prévoir sa conversion vers des combustibles moins émetteurs en dioxyde de carbone pour concilier à la fois les objectifs d'équilibrage de pointe du réseau et de décarbonation de l'électricité, il lui demande donc si le Gouvernement entend faire respecter cette obligation de conversion décidée et votée par la représentation nationale, afin d'éviter une fermeture sèche de la centrale en 2027.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Tavel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12160

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Porte-parole du Gouvernement et Énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 85